

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 820

6 avril 2013

SOMMAIRE

ACAC Holdings Luxembourg	39330	Insitor Fund S.C.A.	39319
Alfameo Investholding S.à r.l.	39333	Insitor Seed Fund S.C.A.	39319
Alysea Luxembourg Les Services S.A.	39360	Letzebuerger Stad Brauerei LSB S.A.	39328
Alysea Luxembourg Les Soins S.A.	39336	Lextray S.à r.l.	39352
Artorius Holding S.à r.l.	39336	Liberpain S.A.	39327
Auto-Mobile	39330	Lothian Partners 27 (Sàrl) SICAR	39328
BAA OP	39336	Lucidum International S.A.	39352
Boise European Holdings 2 S.à r.l.	39330	LuxMultiservices S.A.	39327
Boulangerie-Pâtisserie "WELCOME PLUS SA"	39330	LuxREinvest SA	39327
Caring Community S.A.	39335	Mars Propco 5 S.à r.l.	39358
Caulus Luxembourg S.à r.l.	39335	Mars Propco 7 S.à r.l.	39357
CCP II Acquisition Luxco II, S.à r.l.	39329	Mars Propco 9 S.à r.l.	39357
C. Laumann Investments S.à r.l.	39315	Matura S.A.	39356
Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A.	39335	Mediabong S.à r.l.	39356
Credit Suisse Microfinance Fund Manage- ment Company	39329	Mill Reef S.A.	39355
Crown Packaging Lux II S.à r.l.	39336	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	39357
CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l.	39355	Morgan Stanley Derivative Products (Lu- xembourg) S.à r.l.	39356
Culloden S.à r.l.	39329	Mountain do Brasil Investments S.C.A.	39356
Ebrand Services SA	39334	MRC Development Company S.à r.l.	39355
Ecres	39334	New Energy Partners S.A.	39360
Eircom MEP S.A.	39338	Nexia Luxembourg S.C.A.	39355
Eurexim S.à r.l.	39334	Packinvest A.G.	39358
Eurinox S.A.	39354	Pramerica Overseas Funding Limited	39358
Everock Management S.à r.l.	39320	Probel S.A.	39353
Exfiro S.A.	39354	Quantys S.à r.l.	39353
Flo S.A.	39354	Rhone Properties S.à r.l.	39352
Gimco Luxembourg S.A.	39314	Socodi S.A.	39314

**Gimco Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Socodi S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 93.616.

L'an deux mille douze.

Le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCODI S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 93616, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 635 du 11 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1689 du 5 juillet 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «GIMCO LUXEMBOURG S.A.».

2. Modification subséquente de l'article premier des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en GIMCO LUXEMBOURG S.A., et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de GIMCO LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2012. Relation GRE/2012/4997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023724/49.

(130028564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

C. Laumann Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 175.193.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Christoph LAUMANN, Kaufmann, geboren am 28. Januar 1981, in Darmstadt (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-64285 Darmstadt, Martinstrasse 81m.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Gesellschaftszweck ist der Erwerb von Beteiligungen jeglicher Art an in- und ausländischen Unternehmen und Gesellschaften, die Übernahme der Geschäftsführung in diesen Unternehmen und Gesellschaften. Ferner ist Gesellschaftszweck der Handel von physischen bzw. nicht-physischen Rohstoffen, Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise für eigene Rechnung.

Die Gesellschaft ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können. Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweig- niederlassungen und Dependancen im In- und Ausland sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen bzw. die Beteiligung daran.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Entwicklung sowie Verwertung versorgen und sie über die Kapitalstruktur, die industrielle und wirtschaftliche Strategie und die damit verbundenen Fragen sowie bei Zusammenschlüssen und Übernahmen von Unternehmen beraten. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung

„C. Laumann Investments S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

C. Geschäftsführung

Art. 9. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 10. Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese einen Geschäftsführerrat der sich im Innenverhältnis in regelmäßigen Abständen über die Geschäfte der Gesellschaft abstimmt. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Drin-

glichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst. Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax, E-Mail oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Beschlussfassungen des Geschäftsführerrats binden die Geschäftsführer im Innenverhältnis.

Art. 11. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden - gegebenenfalls im Umlaufverfahren - von den Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden von der Gesellschaft verwahrt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers, oder, im Fall mehrerer Geschäftsführer, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von mindestens zwei (2) Geschäftsführern, gebunden.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der durch den Geschäftsführerrat mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit.

Art. 13. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 14. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 16. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind, soweit in diesem Gesellschaftsvertrag keine abweichende Regelung getroffen ist, nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals zum Zeitpunkt der Beschlussfassung vertreten.

Art. 17. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 2. Januar eines jeden Jahres und endet am 1. Januar des darauffolgenden Jahres. Das erste Geschäftsjahr ist ein Rumpfgeschäftsjahr.

Art. 19. Am 1. Januar eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 20. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- (i) ein Zwischenabschluss wird vom Geschäftsführer oder vom Geschäftsführerrat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits verabschiedet wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und auszuschüttenden Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch den Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden; und

unter Einbeziehung der Aktiva der Gesellschaft dürfen die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht durch die Zwischenausschüttung gefährdet werden.

F. Anteilsübertragung, Kündigung

Art. 21. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden.

Art. 22. Die Übertragung der Anteile zu Lebzeiten an außenstehende Dritte bedarf ebenso wie die Belastung (insbesondere Nießbrauchbestellung oder Verpfändung) von Anteilen der Zustimmung aller Gesellschafter. Wird die Zustimmung nicht erteilt, wozu es seitens der Gesellschafter keiner Begründung bedarf, ist eine Übertragung der Anteile zu Lebzeiten an Dritte oder eine Belastung nicht statthaft. Mit Zustimmung des betroffenen Gesellschafter kann in diesen Fällen mit seinen Anteilen nach Maßgabe des Abschnitts H dieses Gesellschaftsvertrags verfahren werden.

Art. 23. Jeder Gesellschafter kann das Gesellschaftsverhältnis mit einer Frist von 6 Monaten zum Ende eines Geschäftsjahres mittels eingeschriebenen Briefs an die Gesellschaft kündigen. Durch die Kündigung wird die Gesellschaft nicht aufgelöst, vielmehr scheidet der Gesellschafter zum Ende des betreffenden Geschäftsjahrs aus der Gesellschaft aus. Mit den Anteilen des ausscheidenden Gesellschafter ist nach Maßgabe des Abschnitts H dieses Gesellschaftsvertrags zu verfahren.

G. Tod, Pfändung, Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters

Art. 24. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 25. Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung aller Gesellschafter. Wird die Zustimmung nicht erteilt, wozu es seitens der Gesellschafter keiner Begründung bedarf, ist gegenüber dem oder den Erben mit den Anteilen nach Maßgabe des Abschnitts H dieses Gesellschaftsvertrags zu verfahren. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an den überlebenden Ehegatten oder die Abkömmlinge des Gesellschafter erfolgt.

Art. 26. Wird der Anteil eines Gesellschafter gepfändet und die Pfändung nicht innerhalb von zwei Monaten wieder aufgehoben oder wird über das Vermögen eines Gesellschafter das Insolvenzverfahren eröffnet oder wird der Gesellschafter zahlungsunfähig, kann in diesen Fällen mit seinen Anteilen nach Maßgabe des Abschnitts H dieses Gesellschaftsvertrags verfahren werden.

Art. 27. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen. H. Einziehung oder Übertragung an Dritte nach Wahl der Gesellschafterversammlung

Art. 28. Mit Zustimmung des betroffenen Gesellschafter ist eine Einziehung von Geschäftsanteilen jederzeit möglich.

In den Fällen des Art. 24 und des Art. 25 dieses Gesellschaftsvertrags bedarf es zur Einziehung keiner Zustimmung des betroffenen Gesellschafter oder seiner Erben.

Art. 29. Statt der Einziehung kann die Gesellschafterversammlung beschließen, dass die Anteile des betroffenen Gesellschafter oder seiner Erben auf einen oder mehrere von ihr bestimmte Gesellschafter oder Dritte zu übertragen sind.

Art. 30. Beschlüsse zur Einziehung nach Art. 27 oder zur Übertragung nach Art. 28 benötigen die Zustimmung von wenigstens drei Viertel des abstimmungsberechtigten Gesellschaftskapitals. Der betroffene Gesellschafter oder seine Erben haben in diesen Fällen kein Stimmrecht; ihre Stimmen bleiben bei der Berechnung der erforderlichen Mehrheit außer Betracht.

Art. 31. Beschlüsse nach Art. 29 sind dem betroffenen Gesellschafter oder seinen Erben durch eingeschriebenen Brief mitzuteilen. Mit Zugang des Briefes, der 2 Tage nach Absendung als erfolgt gilt, werden sie rechtswirksam, und zwar unabhängig von einem etwaigen Streit über die Höhe der Abfindung oder des Übertragungsentgelts.

Art. 32. Wird ein Beschluss nach Art. 29 nicht innerhalb von 3 Monaten gefasst, und zwar

(i) im Fall des Art. 22 nach dem Ausscheiden des Gesellschafter

(ii) im Fall des Art. 24 nach Verweigerung der Zustimmung zu einer Übertragung an den oder die Erben so ist die Gesellschaft aufgelöst und der Kündigende nimmt an der Abwicklung teil.

I. Bewertung, Auszahlungsmodalitäten

Art. 33. In den Fällen der Einziehung von Anteilen nach Art. 27 oder der Übertragung nach Art. 28 ist dem betroffenen Gesellschafter oder seinen Erben eine Abfindung zu zahlen, die nachfolgend für beide Fälle gleichlautend als Auseinandersetzungsguthaben bezeichnet wird.

Art. 34. Der Wert der Geschäftsanteils ist aufgrund einer von der Geschäftsführung auf Kosten des Abzufindenden unverzüglich bezogen auf den Zeitpunkt der Rechtswirksamkeit des jeweiligen Beschlusses im Sinne von Art. 30 zu erstellenden Abfindungsbilanz zu ermitteln, wobei der ermittelte Gesamtwert im Verhältnis der Beteiligungsquoten auf die Geschäftsanteile umgelegt wird. In der Bilanz sind alle aktiven und passiven Vermögensgegenstände der Gesellschaft mit ihrem Verkehrswert einzusetzen.

Ein eventueller originärer Firmenwert der Gesellschaft ist nicht zu berücksichtigen.

Art. 35. Im Streitfall ist der Wert der Geschäftsanteile des Abzufindenden durch einen neutralen Schiedsgutachter festzusetzen, welcher ein am Luxemburger Wirtschaftsprüferinstitut zugelassener Wirtschaftsprüfer sein muss.

Die Feststellungen dieses Gutachters sind endgültig.

Die Kosten des Gutachters tragen die Parteien in dem Verhältnis, in dem der vom Gutachter ermittelte Wert von den durch die Parteien ermittelten Werten abweicht.

Art. 36. Schuldner des Auseinandersetzungsguthabens ist die Gesellschaft. Soweit eine Anteilsübertragung an Dritte nach Wahl der Gesellschaft im Sinne von Art. 28 stattfindet, obliegt die Ausgestaltung des Erstattungsverhältnisses gegenüber dem oder den Dritten der Gesellschaft.

Art. 37. Das Auseinandersetzungsguthaben ist in sechs gleichen Raten im Abstand von sechs Monaten auszuzahlen. Die erste Rate ist fällig drei Monate nach verbindlicher Feststellung des Werts der Geschäftsanteile. Die Gesellschaft ist berechtigt, das Abfindungsguthaben ganz oder teilweise vor Fälligkeit auszuzahlen. Gerät die Gesellschaft mit der Abfindungszahlung länger als zehn Arbeitstage in Verzug, so ist der Restbetrag sofort fällig.

Das jeweilige Restguthaben ist mit 5% p.a. über dem jeweiligen Basiszinssatz der EZB nach Diskont-Überleitungsgesetz zu verzinsen.

Der Abfindungsberechtigte kann nicht verlangen, dass für das Auseinandersetzungsguthaben Sicherheiten gestellt werden.

J. Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 38. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

K. Schlussbestimmungen

Art. 39. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, verwiesen.

Zeichnung und Zahlung der Geschäftsanteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den Alleingesellschafter, Herrn Christoph LAUMANN, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet mit Ablauf des 31. Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr tausend Euro (1.000,- EUR) zuzüglich Umsatzsteuer geschätzt.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

2. Herr Christoph LAUMANN, Kaufmann, geboren am 28. Januar 1981, in Darmstadt (Bundesrepublik Deutschland), wohnhaft in D-64285 Darmstadt, Martinstrasse 81m, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: C. LAUMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012. LAC/2012/63399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013023886/221.

(130028859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

**Insitor Seed Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Insitor Fund S.C.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.630.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "INSITOR FUND S.C.A.", R.C.S. Numéro B 144.630 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée sous la dénomination de OLTRE DEVELOPMENT FUND OF OLTRE DEVELOPMENT FINANCE S.C.A. par acte du notaire instrumentaire, en date du 3 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 498 du 6 mars 2009.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 390 du 23 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de l'Actionnaire Commandité de la Société, la société "INSITOR SEED SARL", avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg en date du 16 janvier 2013.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre cent neuf mille deux cent trente-neuf (409.239) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent neuf mille deux cent trente-neuf euros (EUR 409.239,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable et déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "INSITOR SEED FUND S.C.A." et modification subséquente des articles 1 et 14 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président, et s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, après en avoir délibéré, a pris, avec le consentement du gérant, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "INSITOR SEED FUND S.C.A."

En conséquence, l'article 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est établi entre "INSITOR SEED S.A.R.L." en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné "l'Actionnaire Commandité") et les autres souscripteurs en tant qu'actionnaires commanditaires (ci-après désigné "l'Actionnaire Commanditaire") et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de "INSITOR SEED FUND S.C.A." ci-après désignée la société."

L'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 14. Gestion de la Société.** La Société sera gérée par "INSITOR SEED S.A.R.L.", une société de droit luxembourgeois (désignée dans les présents Statuts comme l'Actionnaire Commandité) établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143748."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-Y. Nicolas, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4228. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013024102/63.

(130028876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

Everock Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.189.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Everock S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.133,

here represented by Mr. Eric Gilson, its manager, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing person, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/ lease of real estate properties.

The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities, and may act as manager of any type of companies.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of “Everock Management S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. The registered office of the Company may be transferred in the same municipality by means of a resolution of the manager or, in case of several managers, by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

Art. 8. The Company's shares are indivisible towards the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any one manager, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the sole manager, or if there is more than one manager, by a resolution of the board of managers or by any one manager acting individually.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by a resolution of the

sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers or by any two (2) managers acting jointly.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two (2) managers, the board of managers can deliberate or act validly only if both managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If the board of managers is composed of two managers, decisions shall be taken by unanimous votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 22. Each year on the December, 31st the accounts are closed and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by Everock S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole partner

The above named company representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 29, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at (1) one.
3. Mr. Eric GILSON, private employee, born on September 25, 1971 in Libramont (Belgium), residing professionally in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey is appointed as manager of the Company for an unlimited duration.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Everock S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.133,

ici représentée par Monsieur Eric Gilson, son gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de titres de toutes espèces et l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et tous engagements sociaux de sociétés ou incorporations en commandite ou autres structures sociétaires similaires, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Everock Management S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée depuis ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature individuelle de chaque gérant, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) ayant reçu procuration en vertu d'une résolution du gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, en vertu d'une résolution du conseil de gérance ou par un gérant agissant individuellement.

Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc agissant seul ou conjointement.

La nomination, la révocation, les responsabilités et, le cas échéant, la rémunération, la durée de la période durant laquelle le mandataire représentera la société ainsi que toutes les conditions pertinentes liées à son mandat seront déterminées par une résolution du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, par une résolution du conseil de gérance ou par deux (2) gérants d'agir conjointement pour le compte de la société.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si les deux (2) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses engagées par lui raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou

pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année Sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

Art. 25. Toute matière qui n'est pas régie par les présents statuts sera régie conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites Everock S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 29 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à (1) un.

3. Monsieur Eric GILSON, employé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, est nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. GILSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2013. Relation: LAC/2013/5654. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023973/369.

(130028761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2013.

LuxREinvest SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésgny.

R.C.S. Luxembourg B 129.693.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 15 juin 2012, les résolutions suivantes:

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que du commissaire jusqu'à l'AGO de 2017. L'adresse des mandataires devient l'adresse professionnelle située à 43 Parc Lésgny à L-5753 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013027239/13.

(130033245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

LuxMultiservices S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.233.

—
La société Trust Investment Consulting S.à.r.l, avec siège social 12, rue des Nations-Unies, L-7270 Helmsange, dénonce avec effet immédiat le siège de la société LuxMultiservices S.A. RCS Luxembourg B 133233 établi en ses locaux, 12, rue des Nations-Unies L-7270 Helmsange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Trust Investment Consulting Sarl

Référence de publication: 2013027238/12.

(130032933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Liberpain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 61.657.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 février 2013

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Marc GRISON, administrateur de sociétés, né le 7 avril 1954 à Saint-Avold (France) et demeurant 30, boulevard de Verdun L-2670 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Monsieur François BERSOU, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1957 à Berchem Sainte Agathe (Belgique) et demeurant 32B, avenue de Priguré B-1640 Rhode-Saint-Genèse ainsi que celui de Monsieur René LUDOVICY, administrateur de sociétés, né le 11 octobre 1961 à Dudelange (Luxembourg) et demeurant 9, rue de Bourglinster L-6180 Gonderange.

Les 2 mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur François BERSOU, administrateur de sociétés, demeurant à Rhode-Saint-Genèse
- Monsieur Jean-Marc GRISON, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
- Monsieur René Ludovicy, administrateur de sociétés, demeurant à Gonderange

L'Assemblée Générale décide de donner les pouvoirs de signature suivants:

Monsieur François BERSOU pourra engager la société par sa signature individuelle, Monsieur Jean-Marc GRISON pourra également engager la société par sa signature individuelle.

Monsieur René LUDOVICY pourra engager la société conjointement avec Monsieur François BERSOU ou Monsieur Jean-Marc GRISON.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIBERPAIN S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à R.L.

Référence de publication: 2013027250/29.

(130033070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Lothian Partners 27 (Sàrl) SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.530.

Nous, Mr. Axel RUST et Mr. Matthijs BOGERS, gérants de Lothian Partners 27 S.à r.l. (ta «Société»), société à responsabilité limitée, dûment constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 105530, déclarons la répartition actuelle des parts sociales entre les associés comme suit:

- Total de parts sociales: 2,273.710

* 2,201,587 parts sociales sont détenues par Collier International Partners IV-D, LP, ayant son siège social au 75 Fort Street, KY - 1350 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

* 72,123 parts sociales sont détenues par Collier German Investors GmbH & Co KG, ayant son siège social au Kardinal-Faulhaber Strasse 10, D-80333 Munich, Germany.

- Total de parts spéciales: 26

* 26 parts spéciales sont détenues par Lothian Carried Interest L.P., ayant son siège social au Suite 214, 4700 rue de la Savane, QC H4P 1T7 Montreal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Mr. Axel RUST / Mr. Matthijs BOGERS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013027256/24.

(130032853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Letzebuenger Stad Brauerei LSB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 114.762.

Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration du 19 février 2013

Le siège social de la société a été transféré du 2, rue Emile Mousel, L-2165 Luxembourg au 2, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027245/12.

(130033138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Culloden S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.194.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 18 avril 2011.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013027686/18.

(130033489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

CCP II Acquisition Luxco II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.189.

Par résolutions signées en date du 11 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. révocation de Justyna Bielaski, avec adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

2. révocation de Phill Williams, avec adresse professionnelle au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat;

3. nomination de Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

4. nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027694/19.

(130033699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Credit Suisse Microfinance Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.629.

Suite à la démission de Monsieur Arthur Vayloyan du conseil d'administration de la société susmentionnée avec effet au 11 février 2013, le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2013:

- Philippe Bernard, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

- Alain Thilmany, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Klaus Tischhauser, Membre du Conseil d'Administration

59, Josefstrasse, CH-8005 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) SA

Référence de publication: 2013027684/23.

(130033494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Auto-Mobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.851.

Par la présente, je soussigné, Monsieur Michel FERNANDEZ GARCIA, né le 18 août 1950 à Esch-sur-Alzette (LU), demeurant à L-4176 Esch/Alzette, 1, rue Jos Kieffer, démissionne avec effet immédiat de ma fonction de gérant technique de la société AUTO-MOBILE S.A R.L. (Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jos Kieffer. N° R.C.S. Luxembourg B 35.851).

Fait à Esch/Alzette, le 20 février 2013.

Monsieur Michel FERNANDEZ GARCIA.

Référence de publication: 2013027622/12.

(130033975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Boise European Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027630/10.

(130033802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Boulangerie-Pâtisserie "WELCOME PLUS SA", Société Anonyme.

Siège social: L-3876 Schifflange, 7, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.289.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 mars 2012

L'assemblée générale extraordinaire prend note:

De la révocation de Monsieur REUTER Jean-Paul de sa fonction et de nommer un nouveau commissaire Mme DA CONCEICAO SIMOES Raquel demeurant au 41, Boulevard Pierre Dupong L-4086 Esch-sur-Alzette pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013027632/14.

(130033866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

ACAC Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

GMACI Re Limited, a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda and registered under corporate number 45949, in its capacity as sole member of the Company (hereinafter referred to as "GMACI Re Limited" or the "Sole Member"),

duly represented by M^e Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

GMACI Re Limited is the sole member of ACAC Holdings Luxembourg, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.995 (the «Company^{1/4}»). The Company was incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 13 February 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 867 on 3 April 2012. The articles of association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary, on 1 June 2012, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1791 on 17 July 2012.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 17,000,000.- (seventeen million United States Dollars) in order to bring it from its current amount of USD 7,500,000.- (seven million five hundred thousand United States Dollars) up to an amount of USD 24,500,000.- (twenty-four million five hundred thousand United States Dollars), through the issuance of 170,000 (one hundred seventy thousand) new corporate units of the Company with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each.

Second resolution

The Sole Member resolved that the Company issues 170,000 (one hundred seventy thousand) new corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company.

Subscription and Payment

The prenamed GMACI Re Limited, represented as hereabove stated, declared to subscribe 170,000 (one hundred seventy thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each and to make payment in full for such new corporate units by the conversion of an existing claim for an amount of USD 17,000,000.- (seventeen million United States Dollars) due by the Company to GMACI Re Limited, for an amount of USD 17,000,000.- (seventeen million United States Dollars).

A valuation letter was issued on 19 December 2012, by Mr. Michael WEINER, in his quality as Chief Financial Officer of GMACI Re Limited, wherein the claim contributed has been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

“Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 170,000 (one hundred seventy thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim.”

A copy of the letter, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 170,000 (one hundred seventy thousand) fully paid-up additional corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the prenamed company GMACI Re Limited.

Third resolution

The Sole Member resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the said change, as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at USD 24,500,000.- (twenty four million five hundred thousand United States Dollars) represented by 245,000 (two hundred forty-five thousand) corporate units with a par value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each."

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant power to any one employee of AON Global Risk Consulting, each acting individually under her/his sole signature on behalf of the Company to carry out any necessary action in relation to the present resolutions, including but not limited to the update of the members' register.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

GMACI Re Limited, une société régie par les lois des Bermudes, dont le siège social est situé à Victoria Place, 31 Victoria Street, Hamilton, HM10, Bermuda, immatriculée sous le numéro de société 45949, en sa capacité d'associé unique de la Société (ci-après «GMACI Re Limited» ou l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 19 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

GMACI Re Limited est l'associé unique de ACAC Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.995 (la «Société»). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 du 3 avril 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 1^{er} juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1791 du 17 juillet 2012.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 17.000.000,- (dix-sept millions de Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Dollars américains) au nouveau montant de USD 24.500.000,- (vingt-quatre millions cinq cent mille Dollars américains) par l'émission de 170.000 (cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société émettra 170.000 (cent soixante-dix mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,-(cent Dollars américains) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

Souscription et Libération

GMACI Re Limited, prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré souscrire 170.000 (cent soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par la conversion d'un droit à recevoir existant pour un montant de USD 17.000.000,- (dix-sept millions de Dollars américains) dû par la Société à GMACI Re Limited, à concurrence d'un montant de USD 17.000.000,- (dix-sept millions de Dollars américains).

Une lettre d'évaluation a été émise en date du 19 décembre 2012 par Monsieur Michael WEINER, en sa qualité de Chief Financial Officer de GMACI Re Limited, dans laquelle le droit à recevoir apporté a été décrit et évalué.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 170,000 (one hundred seventy thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim."

soit en français:

"Sur la base de la procédure de vérification appliquée tel que décrite plus haut, la valeur comptable du Droit à Recevoir est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 170.000 (cent soixante-dix mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune.

Nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur du Droit à Recevoir."

Une copie de la lettre, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Puis l'Associée Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre et attribuer 170.000 (cent soixante-dix mille) parts sociales supplémentaires, intégralement libérées d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune à GMACI Re Limited, préqualifiée.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la dite modification, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 24.500.000,- (vingt-quatre millions cinq cent mille Dollars américains) représenté par 245.000 (deux cent quarante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder pouvoir à tout employé de AON Global Risk Consulting, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom de la Société, afin de prendre toute mesure nécessaire en relation avec les présentes résolutions, incluant sans s'y limiter la mise à jour du registre des associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013027598/153.

(130034222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Alfameo Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 100.385.

La soussignée, Citadelle Trust & Management Services SC, ayant son siège social et ses bureaux au 6, Rue Henri M. Schnadt/Niveau 2, L-2530 Luxembourg, atteste par la présente que l'établissement du siège de la société

ALFAMEO INVESTHOLDING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.385

a pris fin le 31 Janvier 2013 et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Luxembourg, le 31 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013027608/13.

(130034068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Ebrand Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 135.335.

Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2012

Troisième Résolution

L'Assemblée décide de révoquer les mandats d'Administrateur de Julien Franck et Jean-Christophe Vignes avec effet immédiat.

L'Assemblée décide ensuite de nommer:

Luc Seufer né à Chalons sur Marne (France) le 14 août 1981, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval L-3372 Leudelange, Luxembourg

au poste d'Administrateur pour un mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'an 2018.

Le Conseil d'Administration de la Société est dès lors composé comme suit:

Lutz Berneke, Administrateur-Délégué

Roger Greden, Administrateur

Xavier Buck, Administrateur (Président)

Lars Christoffersen, Administrateur

Niklas Nielsen, Administrateur

Luc Seufer, Administrateur

Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de prolonger le mandat de tous les membres du conseil d'administration jusqu'au jour l'assemblée générale annuelle devant se tenir en l'an 2018.

Référence de publication: 2013027752/26.

(130033697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Ecres, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie, Parc Ecocast.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue à la date du 25 octobre 2012 à 10.00 heures, que les actionnaires ont:

- nommé comme nouvel administrateur, Monsieur Rudi REUTER, né le 31 décembre 1943 à Luxembourg, demeurant à L-8129 Bridel, Feitekneppchen, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013027754/14.

(130033916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Eurexim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 129, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 37.879.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°263/13 du 21 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société EUREXIM S.à r.l.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

Le liquidateur

Référence de publication: 2013027759/15.

(130034013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Caulus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.443.

EXTRAIT

En date du 25 février 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Frank Walenta en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 24 novembre 2011;
- la démission de Johanna van Oort en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 24 novembre 2011;
- Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée.
- Kees-Jan Avis, né à Heemstede, Pays-Bas, le 30 décembre 1981, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la Société a été transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 25 octobre 2011.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Kees-Jan Avis, gérant;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027679/25.

(130033933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.474.

Aux Actionnaires

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2013.

CO-VENTURES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013027681/13.

(130034015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Caring Community S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.031.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique en date du 18 février 2013 de la Société, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'Administrateur suivant en date du 15 février 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d' Administrateur de la société.

2. Nomination de l'Administrateur suivant en date du 15 février 2013 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015:

Manacor (Luxembourg) S.A., société anonyme, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9098 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, en qualité d' Administrateur de la Société ayant pour représentant permanent Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Administrateur

- Mr Nicolas T.M. van Beek, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013027677/24.

(130033764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Artorius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.202.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 4 janvier 2013, que l'associé unique de la Société, Monsieur Pierre Metzler, a cédé l'intégralité des parts sociales de la Société, soit 12.500 parts sociales, à la société Phadia International Holdings C.V., une société en commandite «Commanditaire Vennootschap» de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Takkebijsters 1, 4817BL Breda, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du sud-ouest néerlandais (Kamer van Koophandel Zuidwest-Nederland) sous le numéro 53331052.

Suite au transfert des parts sociales, dont la date effective est fixée au 4 janvier 2013, Phadia International Holdings C.V. détient 12.500 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013027593/17.

(130034152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

BAA OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plebiscite.

R.C.S. Luxembourg B 130.825.

Mit Wirkung zum 01. Januar 2013 hat sich der Gesellschaftssitz wie folgt geändert:

5, rue du Plebiscite, L-2341 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013027635/11.

(130033502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Alysea Luxembourg Les Soins S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.837.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013027585/11.

(130033628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Crown Packaging Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.282.

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Crown Packaging Lux I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156281, having its registered address at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the undersigned notary to state that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company "Crown Packaging Lux II S.à r.l." (the "Company"), established and having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 156.282, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 October 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2617 of 30 November 2010.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 4 March 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1155 of 30 May 2011.

The agenda is worded as follows:

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from the Euro to the US Dollar.
2. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the conversion of the currency of the share capital of the Company.
3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to cancel the nominal value of the existing shares.

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from the Euro to the US Dollar, at the exchange rate quoted by the European Central Bank applicable as at 14 December 2012 (i.e. EUR 1 = USD 1.3077).

Second resolution

In order to reflect the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

"The Company's capital is set at thirteen million two hundred seven thousand seven hundred seventy US dollars (USD 13,207,770.-), represented by four hundred four thousand (404,000) shares with no nominal value, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Crown Packaging Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156281, ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-Louis FROGNET, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Crown Packaging Lux II S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.282, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 Octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2617 du 30 novembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155 du 30 mai 2011.

L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar US.

2. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de la conversion de la devise du capital social de la Société.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar US, au taux de change coté par la Banque Centrale Européenne applicable au 14 décembre 2012 (soit EUR 1 = USD 1.3077).

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article l'article 6, alinéa 1 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à treize millions deux cent sept mille sept cent soixante-dix dollars US (USD 13.207.770,-), représenté par quatre cent quatre mille (404.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Référence de publication: 2013027015/104.

(130033401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Eircom MEP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.399.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifteenth day of February.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Vincent van den Brink, employee, whose professional address is 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Eircom MEP S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty eight thousand Euro (EUR 38,000.-), represented by:

(i) three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares),

(ii) one hundred thousand (100,000) class A preferred non-voting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Preferred Shares),

(iii) one hundred thousand (100,000) class B preferred non-voting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Preferred Shares),

(iv) one hundred thousand (100,000) class C preferred non-voting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class C Preferred Shares),

(v) one hundred thousand (100,000) class D preferred non-voting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class D Preferred Shares),

(vi) one hundred thousand (100,000) class E preferred non-voting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class E Preferred Shares),

(vii) one hundred thousand (100,000) class F preferred non-voting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class F Preferred Shares),

(viii) one hundred thousand (100,000) class G preferred non-voting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class G Preferred Shares).

The Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares and the Class G Preferred Shares shall be referred to together as the Preferred Shares.

The Ordinary Shares and Preferred Shares shall be referred together as the Shares.

5.2. An MEP Unit shall consist of one Share from each class of Preferred Shares held by the same holder (an MEP Unit).

5.3. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

6.2. All Preferred Shares shall be identical in all respects save as otherwise specifically provided in these Articles.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.4. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.5. A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.6. Subject to 6.8 below, a Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a Share transfer.

6.8. Any Preferred Shares may only be transferred as an MEP Unit, that is, together with an equal number of all other Preferred Shares held by that holder. Any transfer of Preferred Shares other than a transfer of a full MEP Unit shall be void.

Art. 7. Repurchase and Cancellation of Preferred Shares.

7.1. Pursuant to and in conformity with the provisions of Article 49-2 of the Law and in conformity with all other applicable laws and regulations, the Company is generally authorised from time to time to repurchase, acquire, receive and hold Preferred Shares, provided that:

(i) The maximum number of Preferred Shares which can be repurchased does not exceed the number of fully paid up Preferred Shares in the capital of the Company;

(ii) The minimum price which may be paid for each Preferred Share shall be the par value of such Preferred Share;

(iii) The maximum price which may be paid for each Preferred Share shall be the price determined by the Board taking into consideration the amounts available to the Company at the time pursuant to applicable Law for distribution and taking into consideration the ongoing business needs of the Company, which amount may not exceed the fair market value of the Company (as determined by the Board in its sole discretion);

(iv) This authority, (unless previously revoked, varied or renewed by Shareholders) shall expire on the fifth anniversary of the date of incorporation of the Company;

(v) The acquisitions, including Preferred Shares previously acquired by the Company and held by it, and Preferred Shares acquired by a person acting in his own name, but on the Company's behalf, may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the amount specified in Article 72-1 of the Law;

(vi) The repurchase of Preferred Shares is applicable to a whole class or whole classes of Preferred Shares at any one time and not to part of any one class of Preferred Shares;

(vii) The capital reduction should take place beginning with the latest class of Preferred Shares starting in reverse alphabetical order;

(viii) A general meeting of shareholders is called by the Board, at which general meeting it is proposed that the shareholders resolve to withdraw and cancel the Preferred Shares repurchased, such repurchase being effective from the date of such general meeting.

7.2. For the sake of clarity, the payment waterfall referenced in section VII shall not apply to a repurchase and cancellation of Preferred Shares in accordance with this Article 7.

Art. 8. Ranking.

8.1. The Preferred Shares have preferred distribution rights and liquidation preference rights which rank senior to the distribution rights and liquidation rights of any Ordinary Shares as indicated in the payment waterfall referenced in section VII.

III. Management - Representation

Art. 9. Board of directors.

9.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform his duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

9.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

9.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director vote in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, alternatively by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

9.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) directors or, if the shareholders have appointed different classes of directors, namely class A and class B directors, the joint signatures of any one class A director and any one class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

11.2. Each Share entitles the holder to one (1) vote, except as set out hereinbelow.

11.3. The Preferred Shares do not carry any voting rights save where the Law provides the holders of Preferred Shares are entitled to vote, being, at any General Meeting called upon to deal with the following matters: (i) the issue of new shares carrying preferential rights, (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares, (iii) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares, (iv) the reduction of the share capital of the Company, (v) any change to the corporate object of the Company, (vi) the issue of convertible bonds by the Company, (viii) the dissolution of the Company before its term or (ix) the transformation of the Company into a company of another legal form.

11.4. Pursuant to the Law, the holders of Preferred Shares have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all meetings in the event that, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential cumulative dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full. Save where the Preferred Shares have voting rights by virtue of the Law, no account shall be taken of the Preferred Shares in determining the conditions as to quorum and majority at any General Meeting.

11.5. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be sent by registered mail to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be

taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of such part of the share capital which is represented by Ordinary Shares is represented at such General Meeting, except for such matters as foreseen in article 46 of the Law in which Preferred Shares confer upon their holders a voting right with respect to such matters, in which circumstances an extraordinary General Meeting may only amend the Articles with respect to such matters if at least one-half of the aggregate share capital is represented, and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of July and ends on the thirty (30) of June of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, director and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (subject to any applicable provisions of the Articles and to the payment waterfall referenced in section VII), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions and any applicable provisions of the Articles:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;

(iv) the payment of the interim dividend is made in accordance with the payment waterfall referenced in section VII; and

(v) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration.

15.2. Unless otherwise provided for by Luxembourg law and subject to the paragraph hereafter, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.3. After realisation of the assets and payment of all debts and liabilities against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), if any, shall be distributed to the shareholders in accordance with the payment waterfall referenced in section VII.

VII. Payment waterfall

16.1. Any distributions made by the Company, from funds available to the Company for distribution pursuant to applicable Law, (including pursuant to a liquidation or dissolution of the Company), must be made in the following order of preference (such payment waterfall only applying to Shares in issue at the date of the distribution):

(i) In priority to all other Shares, the Preferred Shares shall (pari passu between the classes of Preferred Shares) be entitled to a distribution payment equal to 100% of their par value;

(ii) In priority to all other Shares, the Preferred Shares shall (pari passu between the classes of Preferred Shares) be entitled to a distribution payment equal to the amount remaining in excess of the aggregate of: (a) the par value of all Shares, and (b) an amount equal to the par value of all Ordinary Shares;

(iii) The Ordinary Shares shall be entitled to a distribution payment equal to the par value of the Ordinary Shares;

(iv) Each Share shall be entitled to return of its par value.

VIII. General provision

16.2. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.3. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.4. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.5. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty (30) of June 2013.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes, by means of a contribution in cash of thirty eight thousand Euro (EUR 38,000.-), for:

- three million one hundred thousand (3,100,000) Ordinary Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class A Preferred Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class B Preferred Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class C Preferred Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class D Preferred Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class E Preferred Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class F Preferred Shares;
- one hundred thousand (100,000) Class G Preferred Shares;

The aggregate amount of thirty eight thousand Euro (EUR 38,000.-) shall be allocated to the share capital account of the Company and is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

The following are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

1. Fabrice Rota, private employee, born on 19 February 1975 in Mont-Saint-Martin, France, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
2. Patrick van Denzen, private employee, born on 28 February 1971 in Geleen, the Netherlands, having his professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg;
3. Stephanie Jung-Schut, private employee, born on 24 November 1975 in Metz, France, having her professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, a Société Coopérative having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 65.477, is appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period of six (6) years.

The registered office of the Company is located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 46.448 (l'Actionnaire Unique),

ici représentée par Monsieur Vincent van den Brink, employé, dont l'adresse professionnelle se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Eircom MEP S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), représenté par:

(i) trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Ordinaires),

(ii) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe A sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe A),

(iii) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe B sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe B),

(iv) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe C sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe C),

(v) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe D sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe D),

(vi) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe E sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe E),

(vii) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe F sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe F),

(viii) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe G sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe G).

Les Actions Privilégiées de Classe A, les Actions Privilégiées de Classe B, les Actions Privilégiées de Classe C, les Actions Privilégiées de Classe D, les Actions Privilégiées de Classe E, les Actions Privilégiées de Classe F et les Actions Privilégiées de Classe G sont désignées ensemble comme les Actions Privilégiées.

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sont ensemble désignées comme les Actions.

5.2. Une Unité MEP se compose d'une Action de chaque classe d'Actions Privilégiées détenues par le même propriétaire (une Unité MEP).

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Toutes les Actions Ordinaires sont identiques à tous les égards.
- 6.2. Toutes les Actions Privilégiées sont identiques à tous les égards sauf si les Statuts le prévoit précisément autrement.
- 6.3. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.
- 6.4. Les Actions sont et resteront sous forme nominative.
- 6.5. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.
- 6.6. Sous réserve du point 6.8 ci-dessous, une cession d'Action(s) s'opère par la mention dans le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée soit:
- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
 - (ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
- 6.7. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.
- 6.8. Les Actions Privilégiées ne peuvent être cédées qu'en tant qu'Unité MEP, c'est-à-dire, avec un nombre égal de toutes les autres Actions Privilégiées détenues par cet actionnaire. Une cession d'Actions Privilégiées autre qu'une cession d'Unité MEP complète sera nulle et non avenue.

Art. 7. Rachat et Annulation des Actions Privilégiées.

7.1. En vertu des, et en conformité avec, les stipulations de l'Article 49-2 de la Loi et en conformité avec toutes les autres lois et réglementations, la Société est généralement autorisée de temps à autre à racheter, recevoir et détenir des Actions Privilégiées, à condition que:

- (i) Le nombre maximum d'Actions Privilégiées qui peut être racheté ne dépasse pas le nombre d'Actions Privilégiées entièrement libérées dans le capital de la Société;
- (ii) Le prix minimum qui peut être payé pour chaque Action Privilégiée soit la valeur nominale de cette Action Privilégiée;
- (iii) Le prix maximum pouvant être payé pour chaque Action Privilégiée soit le prix déterminé par le Conseil en prenant en compte les montants à la disposition de la Société à ce moment pour une distribution en vertu de la Loi applicable et en tenant comptes des besoins pour l'activité quotidienne de la Société, lequel montant ne peut pas dépasser la juste valeur marchande de la Société (déterminée par le Conseil à son appréciation);
- (iv) Ce pouvoir (à moins qu'il ne soit retiré, modifié ou renouvelé avant par les Actionnaires) expire au cinquième anniversaire de la date de constitution de la Société;
- (v) Les acquisitions, en ce compris les Actions Privilégiées acquises auparavant par la Société et qu'elle possède, ainsi que les Actions Privilégiées acquises par une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société ne puissent pas avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous du montant précisé à l'Article 72-1 de la Loi;
- (vi) Le rachat d'Actions Privilégiées s'applique à une classe entière ou à des classes entières d'Actions Privilégiées à n'importe quel moment et non à une partie d'une classe d'Actions Privilégiées;
- (vii) La réduction de capital ait lieu en commençant par la dernière classe d'Actions Privilégiées dans l'ordre alphabétique inversé;
- (viii) Une assemblée générale des actionnaires soit convoquée par le Conseil, à laquelle il est proposé que les actionnaires décident de retirer et annuler les Actions Privilégiées rachetées, ce rachat entrant en vigueur à compter de la date de l'assemblée générale.

7.2. Par souci de clarté, le paiement en cascade référencé à la section VII ne s'appliquera pas au rachat et à l'annulation des Actions Privilégiées conformément à cet Article 7.

Art. 8. Classement.

8.1. Les Actions Privilégiées ont des droits privilégiés de distribution et des droits privilégiés de liquidation qui seront prioritaires aux droits de distribution et aux droits de liquidation des Actions Ordinaires comme l'indique le paiement en cascade référencé à la section VII.

III. Gestion - Représentation**Art. 9. Conseil d'administration.**

9.1. Composition du conseil d'administration

- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.
- (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si les actionnaires ont nommé différentes classes d'administrateurs, notamment des administrateurs de classe A et de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 11. Assemblée générale des actionnaires.

11.1. Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

11.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote, sauf dans le cas ci-dessous.

11.3. Les Actions Privilégiées ne comportent pas de droit de vote sauf lorsque la Loi prévoit que les détenteurs d'Actions Privilégiées pourront voter, soit, à toute Assemblée Générale convoquée afin de s'occuper des questions suivantes: (i) l'émission de nouvelles actions comportant des droits préférentiels, (ii) la détermination du dividende cumulatif préférentiel associé aux actions sans droit de vote, (iii) la conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires, (iv) la réduction du capital social de la Société, (v) toute modification de l'objet social de la Société, (vi) l'émission d'obligations convertibles par la Société, (vii) la dissolution de la Société avant son terme ou (ix) la conversion de la forme juridique de la Société en une autre.

11.4. En vertu de la Loi, les détenteurs d'Actions Privilégiées ont les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires à toutes les assemblées si, en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes cumulatifs préférentiels n'ont pas été versés dans leur intégralité quelle qu'en soit la raison pendant deux exercices sociaux successifs et jusqu'au moment où tous les dividendes cumulatifs aient été intégralement perçus. Sauf lorsque les Actions Privilégiées ont des droits de vote en vertu de la Loi, les Actions Privilégiées ne seront pas prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité à une Assemblée Générale.

11.5. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) juillet et se termine le trente (30) juin de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelée.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (sous réserve des stipulations applicables des Statuts et au paiement en cascade mentionné à la section VII), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) le versement de dividende intermédiaire est effectué conformément au paiement en cascade mentionné à la section VII; et

(v) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération.

15.2. Sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise et sous réserve du paragraphe suivant, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.3. Après la réalisation des actifs et le paiement des dettes et créances de la Société et des frais de liquidation, le boni de liquidation net (le Montant Distribuable), s'il en existe, est distribué aux actionnaires conformément au paiement en cascade défini à la section VII.

VII. Paiement en cascade

16.1 Toutes distributions réalisées par la Société, à partir de fonds à la disposition de la Société pour une distribution en vertu de la Loi applicable, (en ce compris en vertu d'une liquidation ou dissolution de la Société), doivent s'effectuer dans l'ordre de préférence suivant (ce paiement en cascade ne s'appliquant qu'aux Actions émises à la date de distribution):

(i) Avant toutes les autres Actions, les Actions Privilégiées (pari passu entre les classes d'Actions Privilégiées) auront droit à une distribution égale à 100% de leur valeur nominale;

(ii) Avant toutes les autres Actions, les Actions Privilégiées (pari passu entre les classes d'Actions Privilégiées) auront droit à une distribution égale au solde créditeur du total de (a) la valeur nominale de toutes les Actions et (b) un montant égal à la valeur nominale de toutes les Actions Ordinaires;

(iii) Les Actions Ordinaires auront droit à un paiement de distribution égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires;

(iv) Chaque Action pourra avoir sa valeur nominale en retour.

VIII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 juin 2013.

Souscription et Libération

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit par un apport en numéraire d'un montant de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) à:

- trois millions cent mille (3.100.000) Actions Ordinaires;
- cent mille (100.000) Actions Privilégiées de Classe A;
- cent mille (100.000) Actions Privilégiées de Classe B;
- cent mille (100.000) Actions Privilégiées de Classe C;
- cent mille (100.000) Actions Privilégiées de Classe D;
- cent mille (100.000) Actions Privilégiées de Classe E;
- cent mille (100.000) Actions Privilégiées de Classe F;
- cent mille (100.000) Actions Privilégiées de Classe G;

Le montant de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) sera affecté au compte de capital social de la Société et est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

1. Fabrice Rota, employé privé, né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
2. Patrick van Denzen, employé privé, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
3. Stephanie Jung-Schut, employée privée, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

PricewaterhouseCoopers, une Société Coopérative dont le siège social se situe au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 est nommée commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.

Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2013. Relation: DIE/2013/2247. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027075/738.

(130033185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Lucidum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.040.

Extrait du Procès - verbal de l'assemblée générale statutaire du 1^{er} juin 2012.

Le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Frédéric MONCEAU (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) et le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Rémy ALLEMANE (demeurant: 1A, Champs de Toulouse à CH-1290 Chavannes des Bois) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination à la fonction d'administrateur de catégorie B de Monsieur Karl LOUARN (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Joeri STEEMAN dont le mandat est arrivé à échéance, la nomination à la fonction d'administrateur de catégorie B de Monsieur Massimo GILOTTI (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) pour une période de six ans et la nomination à la fonction d'administrateur de catégorie A de Monsieur Patrick BARREAU (demeurant 19, Avenue de Tourville F-75 007 Paris)

Le nombre d'administrateurs est porté à cinq.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013027257/21.

(130033472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Lextray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.492.

EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession parts sociales que:

La société BLACKSTONE HOLDING S.A.-SPF a transféré la totalité de ses parts sociales à la société FINSTAR HOLDING SRL ayant son siège social à 8, Piazza del Fante I-00195 Rome, RM-1137020.

La société FINSTAR HOLDING SRL détient désormais 125 parts sociales de la société LEXTRAY S.à.r.l.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013027246/13.

(130032838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Rhone Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.592.

En date du 20 Février 2013 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- M. Marco Weijermans a démissionné de son poste de gérant B avec effet au 19 Février 2013.

- Election de M. Fabrice Mas, né le 24 Avril 1979 à Meaux, France, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 19 Février 2013.

A dater du 19 Février 2013 le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Steven Edward Oliver, gérant A;
- M. Anthony Robert Buckley, gérant A; M. Jean-Jacques Josset, gérant B;
- M. Fabrice Mas, gérant B;
- M. Frank W.J.J. Welman, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013027383/20.

(130032867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Quamtys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.501.

Cessions de parts sociales

Il résulte, suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 21 février 2013, que Monsieur Michel Lempereur, né le 30 novembre 1956 à Ixelles, demeurant à B-5000 Namur, 34, avenue de Marlagne a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la société QUAMTYS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B167501 à Monsieur Sébastien Recloux, né le 16 juin 1974 à Namur, demeurant à B-5100 Jambes, 51, chaussée de Liège et cinquante (50) parts sociales qu'il détenait dans la société QUAMTYS S.à r.l à Monsieur François Scalais, né le 13 juin 1975 à Ixelles, demeurant à L-1456 Bonnevoie, 96, rue de l'Egalité.

Le gérant Monsieur Michel Lempereur, né le 30 novembre 1956 à Ixelles, demeurant à B-5000 Namur, 34, avenue de Marlagne, agissant en tant que gérant unique de la société à responsabilité limitée "QUAMTYS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B167501, dûment autorisé à engager la Société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle, déclare accepter, au nom et pour le compte de la Société, la cession de 50 (cinquante) parts sociales en faveur de Monsieur Sébastien Recloux et la cession de 50 (cinquante) parts sociales en faveur de Monsieur François Scalais.

Suite à cette cession, les 100 parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée QUAMTYS S.à r.l. sont détenues comme suit:

M. Sébastien RECLOUX 50 parts

M. François SCALAIS 50 parts

Le soussigné, Michel Lempereur, considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

M. Michel Lempereur

Référence de publication: 2013027380/31.

(130033284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Probel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 64.921.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 février 2013

L'assemblée accepte les démissions de Madame Isaline MOMMEJA – PUECH et de Monsieur Bernard MOMMEJA de leur poste d'administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frédéric MONCEAU / Kar LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013027375/13.

(130033452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Flo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.987.

—
EXTRAIT

Monsieur Isidro Pladevall Jane demeure au C/ Andalusia n° 4, Barcelone, Espagne.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013027780/10.

(130034120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Exfiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 16.468.

—
EXTRAIT

Liste de présence à l'Assemblée Générale du 1^{er} février 2013

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 1^{er} février 2013 que:

L'assemblée a accepté la démission de la société ROWLEY TRADING CORP de son poste d'administrateur unique et nomme en son remplacement

- Madame Isabelle BRUCKER, née le 25 octobre 1975 à F-Thionville, demeurant professionnellement à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, en qualité d'administrateur unique,

Elle reprendra le mandat en cours jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013027762/18.

(130033788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Eurinox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 33.844.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 février 2013

L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Jesse Grant Hester et Matthew Stokes en tant qu'Administrateurs de la Société.

A cette même date, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain Heinz, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement à L – 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société pour une durée de six ans.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans.

La Société vous informe que suite à une Assemblée Générale Extraordinaire datée au 1^{er} juillet 2009, le Commissaire aux Comptes de la Société a changé de dénomination initiale (Hermes Partners Trust Services S.A.) à Hoche Partners Trust Services S.A.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2013027760/19.

(130033822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.715.718.674,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 149.715.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 5 décembre 2012

1. Monsieur Thomas Irvin a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 9 novembre 2012.

2. Monsieur Charles Diao, administrateur de sociétés, né en Chine, le 05 mai 1957, demeurant professionnellement à 900 N Stuart, 907 Arlington, VA 22203, Etats-Unis d'Amérique a été nommé comme gérant avec un pouvoir de signature A avec effet au 5 décembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour CSC Computer Sciences Holdings S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013027712/17.

(130033815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Nexia Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.359.

Depuis le 1^{er} décembre 2011, le siège social du gérant NEXIA S.A. se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027955/11.

(130033737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.636.

Dépôt rectificatif au dépôt No L120181376 déposé le 22 Octobre 2012

Le nouveau gérant unique, Alexei Alexandrovich Alyakin, est nommé jusqu'au 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027951/11.

(130033504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mill Reef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013027948/11.

(130033913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Matura S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.118.

—
EXTRAIT

En tant que domiciliataire de la société MATURA S.A., immatriculé B 146 118, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013027942/13.

(130033892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mountain do Brasil Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.959.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de Mountain Do Brasil Investments S.C.A. («la Société»), prises le 22 février 2013:

Le conseil a pris acte de la démission de Mr. Paul Guillaume en tant que membre du conseil de surveillance de la société avec effet au 21 novembre 2012 ainsi que de la démission de Mr. Nicolas Morgan Gautier en tant que membre du conseil de surveillance de la société avec effet au 18 février 2013.

Luxembourg, le 26 Février 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013027935/14.

(130033991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 694.468,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.764.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 8 janvier 2013, que Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l. a transféré la totalité des 694.468 parts qu'elle détenait dans la Société à:

- MORGAN STANLEY EDER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.078.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

MORGAN STANLEY EDER S.à r.l. 694.468 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Morgan Stanley Derivative Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013027934/18.

(130033841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mediabong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.308.

—
Extrait de la décision du gérant du 18 février 2013

Le Gérant décide de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg, du 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MEDIABONG Sarl
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013027926/15.

(130033744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 81.754,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 26 février 2013

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jorrit Cromptvoets en tant que gérant de la Société
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 04 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 08 février 2013 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 26 février 2012.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013027931/15.

(130034195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.300.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027923/17.

(130033567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.298.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République Tchèque), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027922/17.

(130033568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Packinvest A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 48.141.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 22 février 2013, que:

1. Le mandat des Administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Antti Ilmari Aarnio-Wihuri;
- Monsieur Ilkka Suominen;
- Monsieur Juha Hellgren.

2. Le mandat du Commissaire aux comptes, Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, RC B 142674, 29 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été renouvelé pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013027995/20.

(130033851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Mars Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.296.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 février 2013 que:

- 1) le mandat de Madame Marie-Thérèse Discret en tant que gérant de la Société a pris fin avec effet immédiat;
- 2) il a été décidé de nommer Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava (République - Tchéquie), résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013027921/17.

(130033569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Pramerica Overseas Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 84.817.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of November,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PRAMERICA (HONG-KONG) HOLDINGS LIMITED, a private company limited by shares with registered office at 18, Chater Road, building Alexandra House, level Suite 3107, St Floor, Hong Kong, China, registered with the Companies Register of Hong Kong under number 55462,

hereby represented by Ms Katarzyna Kuszewska, juriste, residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting through its proxy holder, has requested the notary to state that:

- PRAMERICA (HONG-KONG) HOLDINGS LIMITED is the sole shareholder of PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its principal establishment at L-1840 Luxembourg, 15, Boulevard Joseph II, having a share capital of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.817, and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 466 of 23 March 2002 (the Company);

- the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 12 November 2012, not yet published in the Mémorial C;

- the Company has an issued share capital of one hundred thousand US Dollars (USD 100,000) divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of fifty US Dollars (USD 50) each;

- the appearing party is the sole owner of the shares of the Company;

- the appearing party being the sole shareholder of the Company approves the liquidation balance sheet and the profit and loss reflecting the period ending on 12 November 2012;

- the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated with immediate effect and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five (5) years at the principal establishment of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Roger Arrensдорff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PRAMERICA (HONG-KONG) HOLDINGS LIMITED, une société privée à responsabilité limitée ayant son siège social au 18, Chater Road, immeuble Alexandra House, niveau Suite 3107, St Floor, Hong Kong, Chine, immatriculée auprès du Companies Register of Hong Kong sous le numéro 55462,

ici représentée par Mlle Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant à travers son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- PRAMERICA (HONG-KONG) HOLDINGS LIMITED est l'associé unique de PRAMERICA OVERSEAS FUNDING LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son principal établissement au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ayant un capital social de cent mille US dollars (USD 100.000), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.817 et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 16 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 446 du 23 mars 2002 (la «Société»);

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte en date du 12 novembre 2012 de Maître Roger Arrensдорff, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C;

- la Société a un capital social souscrit de cent mille US dollars (USD 100.000) divisé en deux mille (2.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50) chacune;

- la partie comparante est l'unique détenteur des parts sociales de la Société;
- la partie comparante étant l'associé unique de la Société approuve les comptes de liquidation et le compte de pertes et profits de la Société reflétant la période se terminant le 12 novembre 2012;
- la partie comparante se désigne elle-même comme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte;
- la partie comparante, en sa capacité de liquidateur et de détenteur légal de la totalité des actions de la Société, déclare avoir reçu tous les biens de la Société et qu'il assumera la totalité du passif de la Société (le cas échéant) en particulier ceux cachés et non connus au jour de la présente;
- la Société est par la présente liquidée avec effet immédiat et la liquidation est clôturée;
- entière décharge est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
- les livres, documents et actes de la Société seront conservés pour une durée de cinq (5) ans au principal établissement de la Société.

Sur ce le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date pré-citée au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui a connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: KUSZEWSKA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 15 février 2013.

Référence de publication: 2013023658/97.

(130028663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2013.

New Energy Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.542.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 25 février 2013 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Jean-Christophe Viguié, 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg, a été nommé au poste d'administrateur, avec effet immédiat et pour une durée de cinq, en remplacement de Monsieur Alain Udry, administrateur et administrateur délégué dont les mandats arrivent à échéance.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013027312/15.

(130033043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Alysea Luxembourg Les Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013027583/11.

(130033635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.